



# RÉSULTATS DU SONDAGE

En 2019, le New York Times a publié une série d'articles qui a mis en relief l'abondance d'images d'abus pédosexuels sur Internet et l'inaction de l'industrie. Dans la foulée, le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a mis en ligne un court sondage pour prendre de pouls de l'opinion publique sur la responsabilité de l'industrie vis-à-vis de la suppression des images d'abus pédosexuels sur Internet.

En un peu plus de 3 mois, plus de **10 500 personnes** ont répondu à ce sondage présenté en cinq langues (français, anglais, allemand, suédois et finnois); voici les faits saillants :

**83 %**

des répondants estiment que des accusations criminelles devraient être déposées contre les entreprises de technologie qui omettent de supprimer des images d'abus pédosexuels de leurs serveurs; 15 % estiment que ces entreprises devraient être mises à l'amende.

**90 %**

des répondants estiment que les gouvernements devraient adopter des lois pour obliger les entreprises de technologie à se conformer à des normes de sécurité assorties de sanctions pour les entreprises récalcitrantes.

**95 %**

des répondants estiment que les entreprises de technologies, lorsqu'elles sont informées que des images volées d'enfants sont republiées ou diffusées dans un contexte sexuel sur leurs serveurs et leurs plateformes, devraient être obligées par la loi de supprimer ces images.

## Commentaires des répondants (3156 en total) :



« Je pense que les entreprises se doivent de veiller à ne pas donner aux prédateurs les moyens de partager, de voler et de publier des images d'enfants. Ces plateformes font de l'argent avec le trafic qu'elles génèrent, et si elles ne font rien pour bloquer la voie aux prédateurs, c'est qu'elles profitent financièrement de l'exploitation des enfants. La liberté d'expression n'est pas un moyen de défense acceptable lorsqu'un préjudice est causé à quelqu'un intentionnellement, et les entreprises ne devraient pas pouvoir s'en tirer en se cachant derrière ce genre d'argument ou d'autres arguments comme leur politique de confidentialité. »



« **Je n'aime pas que le gouvernement s'immisce dans trop de choses, mais il y a ici matière à exception. Il faut protéger les enfants.** »



« Des accusations devraient être portées contre toute personne qui refuse de supprimer des images d'enfants qui se font abuser ou des images d'enfants publiées dans un dessein sexuel, même s'il s'agit a priori d'image anodines. **Publier de telles images sur plateforme dédiée au sexe, c'est un abus.** »

1. **La suppression des images d'abus pédosexuels sur Internet est essentiellement laissée au bon vouloir des entreprises de technologie. Ce manque de responsabilité et de transparence fait en sorte que des milliers de photos et de vidéos d'abus pédosexuels restent en ligne et conduisent à la revictimisation d'enfants et de survivantes et survivants.**

**Selon vous, quelle serait la sanction la plus appropriée pour une entreprise de technologie qui laisse des images d'abus pédosexuels sur ses serveurs?**

Aucune. La faute est imputable à l'auteur de l'infraction et non à l'hébergeur : **2 %**

Des accusations criminelles devraient être déposées contre l'entreprise : **83 %**

L'entreprise devrait être mise à l'amende : **15 %**

2. **Les gouvernements adoptent régulièrement des lois et des règlements pour assurer la sécurité et la protection des enfants dans le monde réel (âge légal pour consommer de l'alcool, âge pour conduire, système de classement des films, etc.).**

**Selon vous, quel devrait être le rôle des gouvernements en matière de protection des enfants sur Internet?**

Les gouvernements devraient adopter des lois pour obliger les entreprises à respecter des normes de sécurité et prévoir des sanctions en cas non-respect (amendes, accusations criminelles dans les cas graves, etc.) : **90 %**

Les gouvernements devraient travailler avec les entreprises de technologie pour rendre Internet plus sûr : **9 %**

Aucun. Les gouvernements n'ont rien à voir là-dedans : **1 %**

3. **Des images innocentes d'enfants sont volées sur des plateformes en ligne et republiées ou partagées par des personnes ayant des penchants pédosexuels. Pensons par exemple à quelqu'un qui déroberait une photo d'enfant nu ou partiellement nu sur un compte de médias sociaux non sécurisé.**

**Il n'est pas rare que des images de ce type (par exemple, une photo d'un bambin dans une pataugeoire installée dans une cour arrière) se retrouvent dans des clavardoirs et des forums publics préjudiciables aux enfants dans la mesure où l'image est utilisée par des pédophiles dans un contexte sexuel. Projet Arachnid détecte des milliers de ces images volées, et les entreprises de technologie ne sont pas obligées par la loi de les supprimer.**

**Quelle est la responsabilité des entreprises de technologie lorsqu'elles sont informées que des images volées d'enfants sont republiées ou diffusées dans un contexte sexuel sur leurs serveurs et leurs plateformes?**

Les entreprises devraient être encouragées à supprimer les images volées d'enfants : **4 %**

Les entreprises devraient être obligées par la loi à supprimer les images volées d'enfants : **95 %**

Aucune. La faute est imputable à l'auteur de l'infraction et non à l'hébergeur : **1 %**

4. **Quelle serait la première chose que vous feriez si vous appreniez que des photos de VOTRE enfant se trouvaient sur Internet dans un espace où des pédophiles et d'autres personnes ayant des penchants pédosexuels peuvent les voir et les commenter de façon dégradante et sexuelle?**

Je ne saurais pas quoi faire : **7 %**

Je signalerais l'affaire à mon service de police : **79 %**

Je signalerais l'affaire à l'hébergeur : **13 %**

Rien. Je ne pense pas qu'on puisse y changer quoi que ce soit : **1 %**